

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3969-2016
PHASE 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE ANNUELLE DE GAZIFÈRE INC.
(Phase 3 – Cause tarifaire 2016 de *Gazifère Inc.*)

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

ÉTUDE DE LA DEMANDE TARIFAIRE 2017 DE GAZIFÈRE

Jacques Fontaine
Consultant en énergie

Préparé pour :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

27 octobre 2016

SOMMAIRE EXÉCUTIF

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.1

Nous encourageons Gazifère à explorer la possibilité de solliciter ses clients industriels pour améliorer les résultats de son PGEÉ et nous recommandons à la Régie de l'énergie de l'y inviter.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2

Nous encourageons Gazifère à réévaluer ses coûts évités et nous recommandons à la Régie de l'énergie de l'y inviter.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3

Nous encourageons Gazifère à poursuivre l'étude des nouveaux programmes listés pour éventuellement les inclure dans son PGEÉ et nous recommandons à la Régie de l'y inviter.

RECOMMANDATION NO. 2-4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie à accepter le niveau d'interfinancement que propose *Gazifère Inc.*, par sa stratégie tarifaire au présent dossier.

RECOMMANDATION NO. 2-5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte que les mesures mises en place par Gazifère continuent de diminuer le taux de gaz perdu.

RECOMMANDATION NO. 2-6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter le principe de l'étude de révision des méthodes de calcul de rentabilité pour la réalisation de projets d'extension de réseaux dans la région desservie par Gazifère

Nous recommandons, par souci d'économies de ressources de tenir ces réunions à Montréal.

Nous recommandons, compte tenu de la nature technique de les considérer comme les rencontres préparatoires du dossier R-3867-2013, c'est-à-dire comportant des frais de préparation et des frais admissibles de 1 600 \$ par intervenant pour une séance de travail d'une journée.

TABLE DES MATIÈRES

1 - LE MANDAT	1
2 - LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE INC. (PGEÉ)	2
2.1 ÉVOLUTION DU PGEÉ DE 2010 À 2017	2
2.2 LE SECTEUR INDUSTRIEL	2
2.3 RÉVISION DES COÛTS ÉVITÉS	5
2.4 LA NOUVELLE OFFRE DU PGEÉ DE GAZIFÈRE	6
3 - L'INTERFINANCEMENT ENTRE CLASSES TARIFAIRES	9
4 - LE COMPTE DE NIVELLEMENT DES TEMPÉRATURES	11
5 - LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES VOLUMES DU GAZ PERDU	13
6 - SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DE RÉSEAU	15
7 - CONCLUSION	18

1

LE MANDAT

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de produire une étude sur la demande tarifaire 2017 de *Gazifère Inc.*, notamment en ce qui a trait aux demandes de *Gazifère Inc.* relatives à son *Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ)*, au compte de nivellement de la température, aux méthodes de rentabiliser l'ajout de clients sur le réseau de *Gazifère*, à l'interfinancement entre classes tarifaires et à l'évaluation du volume de gaz perdu.

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que ceux-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve en Phase 2 du dossier R-3969-2016 devant la Régie de l'énergie. Il s'inscrit en continuité avec nos études et rapports déjà produits, lors des années antérieures, tant lors des causes annuelles de *Gazifère Inc.* que de celles d'autres distributeurs énergétiques du Québec particulièrement quant à leurs programmes d'efficacité énergétique.

2

LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE INC. (PGEÉ)

2.1 ÉVOLUTION DU PGEÉ DE 2010 À 2017

Le tableau suivant démontre que le PGEÉ de Gazifère connaît des difficultés depuis 2015 : il n'atteint pas un niveau de 200 000 m³ économisés par an et l'aide financière est sous la barre des 50 % des coûts totaux.

Nous décrivons des moyens qui s'offrent à Gazifère pour améliorer son PGEÉ :

2.2 LE SECTEUR INDUSTRIEL

Nous avons interrogé Gazifère à ce sujet et nous avons trouvé sa réponse intéressante : nous lui avons fait remarquer que près de la moitié des économies d'énergie du PGEÉ de Gaz Métro provenait de sa clientèle industrielle :

a) Du tableau, nous constatons que Gaz Métro tire de la moitié ou plus des économies de gaz provenait de ses clients de la grande entreprise. Or, Gazifère alimente de tels clients. Pourquoi ne les considérez-vous pas dans votre PGEÉ ?

Réponse 2.1a):

Gazifère a très peu de clients correspondant à la clientèle de la grande entreprise de Gaz Métro. En ce sens, il est difficile de prévoir une offre précise pour un bassin de 14 clients. Les projets potentiels de cette clientèle peuvent par ailleurs être significatifs, et représenter des aides financières considérables. Les risques significatifs de dépassement budgétaire combinés à la difficulté de prévoir un cas-type de même que le niveau d'économie potentiel sont trop importants pour la taille du PGEÉ de Gazifère.

b) Veuillez déposer une proposition de mesures d'efficacité énergétique destinée à la clientèle des grandes entreprises.

Réponse 2.1b):

Une approche ciblée auprès de chacun des clients industriels afin d'identifier l'opportunité d'offrir un soutien pour la réalisation de projets spécifiques permettrait d'établir un budget exceptionnel pouvant servir à appuyer cette clientèle. Considérant la durée des cycles de projet et des processus d'approbation budgétaire, il serait difficile, voire impossible, de réaliser ce type

de démarche pour le PGEÉ 2017. Cependant, il serait possible d'inclure un budget exceptionnel pour le prochain PGEÉ dans la mesure où un ou des clients industriels seraient disposés à participer à un tel type de projet en collaboration avec Gazifère. ¹

Tableau 1.1 Évolution du PGEÉ de Gazifère 2010 à 2017

		\$				%	m ³	Références
		Aide financière	Évaluation	Budget de gestion	Total	Aide financière /Total	Économies	
2010	Réel	205 162		220 939	426 101	48,1%	567 539	R-3758-2011, B-0040, GI-18, Document 1.1, page 1
2011	Réel	195 230		149 148	344 378	56,7%	431 092	R-3793-2012, B-0007, GI-10, Document 1.1, page 1
2012	Réel	128 135		211 349	339 484	37,7%	150 554	R-3840-2013, B-0053, GI-18, Document 1.1, page 1
2013	Réel	277 670		186 971	464 641	59,8%	433 764	R-3884-2014, B-0042, GI-10, Document 1.1, page 1
2014	Réel	277 316		175 878	453 194	61,2%	295 869	R-3924-2015, B-0053, GI-10, Document 2.1, page 1
2015	Réel	61 931	6 000	72 045	139 976	44,2%	120 232	R-3969-2016. Phase 1, B-0054, GI-10, Document 1.1, page 1
2016	Budgété	171 713	14 000	151 000	336 713	51,0%	252 279	R-3969-2016. Phase 2, GI-29, Document 5, tableau 27, page 45
	Prévu*	113 273	6 000	126 069	245 342	46,2%	116 476	R-3969-2016. Phase 2, GI-29, Document 5, tableau 27, page 45
2017	Prévision	124 898	40 000	170 000	334 898	37,3%	168 601	R-3969-2016. Phase 2, GI-29, Document 5, tableau 27, page 45, tableau 1, page vii

* Notre prévision: Économies au pro rata de l'aide financière.

¹ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0254, GI-39, Document 1, réponses 2.1 a et b de la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 2.

Nous encourageons Gazifère à explorer la possibilité de solliciter ses clients industriels pour améliorer les résultats de son PGEÉ et nous recommandons à la Régie de l'énergie de l'y inciter.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.1

Nous encourageons Gazifère à explorer la possibilité de solliciter ses clients industriels pour améliorer les résultats de son PGEÉ et nous recommandons à la Régie de l'énergie de l'y inviter.

2.3 RÉVISION DES COÛTS ÉVITÉS

Le consultant de Gazifère fait remarquer que Gazifère néglige certains éléments dans le calcul de ses coûts évités :

La méthodologie de Gazifère n'est pas aussi précise et exclus certains éléments tels que :

- rendement sur le fonds de roulement du maintien des inventaires
- gaz perdu
- renforcement du réseau
- quote-part²

Mais, il nous informe que Gazifère compte réviser sa méthodologie de calcul des coûts évités en 2017.³

Nous encourageons Gazifère à réévaluer ses coûts évités et nous recommandons à la Régie de l'énergie de l'y inciter.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2

Nous encourageons Gazifère à réévaluer ses coûts évités et nous recommandons à la Régie de l'énergie de l'y inviter.

² **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0241, GI-29, Document 5, page 3.

³ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0241, GI-29, Document 5, page 4.

2.4 LA NOUVELLE OFFRE DU PGEE DE GAZIFÈRE

Gazifère a examiné certains programmes d'économie d'énergie pour inclusion éventuelle dans son PGEE. Ce sont :

Équipement de contrôle de système de chauffage

1) *Contrôle de réglage extérieur de chaudière. Un contrôle de réglage extérieur est utilisé dans les systèmes de chauffage à eau chaude des immeubles. Les chaudières plus anciennes acheminent l'eau la plus chaude possible aux conduites de distribution du système de chauffage. Le contrôle de réglage extérieur ajuste la température de l'eau dans le système de distribution en fonction de la température extérieure. Lorsque la température extérieure est froide, la température de l'eau augmente; lorsque la température extérieure est chaude, la température de l'eau du système de distribution est réduite. Cette mesure viserait le marché de chaudières existantes, et offre des économies unitaires importantes à faible coût.*

Équipements de cuisine commerciale

Les mesures visant les équipements de cuisine commerciale peuvent s'avérer intéressantes pour Gazifère. L'accroissement de la pénétration d'équipement à haute performance énergétique rencontre de multiples barrières de marché, et un soutien de la part du distributeur serait approprié. Plusieurs équipements pourraient être inclus dans un tel programme, mais les contraintes liées à la valeur du coût évité de Gazifère limite le choix aux mesures suivantes :

1) *Cuiseur vapeur écoénergétique. La vapeur transmet six fois l'énergie de l'eau bouillante. Lorsque la vapeur se condense sur des aliments froids, cette énergie est transférée aux aliments. C'est une façon rapide et simple de faire cuire de grandes quantités d'aliments. La cuisson à la vapeur conserve les éléments nutritifs et la qualité des aliments, réduit le temps de cuisson et n'exige qu'une préparation de base des aliments. Les aliments congelés peuvent également être dégelés et cuits en un seul procédé. Les cuiseurs à vapeur commerciaux écoénergétiques comprennent une meilleure isolation et des systèmes de distribution de vapeur plus efficaces avec convection forcée. De nombreux modèles sont dotés de commandes automatiques pour la production de vapeur qui surveillent le*

processus de cuisson, ainsi que des commandes de pointe qui permettent une réduction de l'intrant énergétique en mode veille. Ces améliorations réduisent les temps de cuisson, minimisent la perte de chaleur et diminuent la consommation d'eau.

2) Plaque chauffante écoénergétique. Les plaques chauffantes sont les machines performantes et polyvalentes d'une cuisine commerciale, particulièrement dans le domaine des plats-minutes. Elles peuvent rendre croustillant, doré, saisir, chauffer ou griller. Les plaques chauffantes commerciales écoénergétiques sont mieux isolées, ce qui réduit la perte de chaleur.

3) Lave-vaisselle écoénergétique. Les lave-vaisselle commerciaux comprennent des cycles de lavage, de rinçage et d'assainissement. Ils utilisent de l'eau chaude et du savon, et parfois des produits chimiques de rinçage. Les lave-vaisselle commerciaux comptent parmi les appareils qui consomment le plus d'énergie dans une cuisine commerciale. Cette mesure devrait être limitée aux participants qui utilisent le gaz naturel pour le chauffage de l'eau.

4) Pulvérisateurs de pré-rinçage à faible débit. Les pulvérisateurs de pré-rinçage sont des appareils portatifs servant à éliminer les résidus de nourriture des assiettes au moyen d'un jet d'eau avant le nettoyage dans un lave-vaisselle commercial. Un pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit permet des réductions importantes de consommation d'eau et de gaz naturel.⁴

Bien que l'approfondissement de ses programmes ne soit pas très poussé comme nous l'a répondu Gazifère :

Quel est selon vous le potentiel technico économique des programmes listés dans la région que dessert Gazifère ? Veuillez ventiler votre réponse.

Réponse 2.15a):

À ce stade, Gazifère ne peut identifier le potentiel des programmes qu'elle entend potentiellement inclure au PGEÉ 2018. Tel que mentionné à la pièce GI-29, document 5, page 54, une analyse plus approfondie de ces mesures ainsi que de leur potentiel auprès de la clientèle de Gazifère sera requise en 2017 afin de sélectionner les mesures propices pour une commercialisation en 2018.⁵

Nous encourageons Gazifère à poursuivre l'étude des nouveaux programmes listés pour éventuellement les inclure dans son PGEÉ et nous recommandons à la Régie de l'y inciter.

⁴ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0241, GI-29, Document 5, pages 53 et 54.

⁵ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0254, GI-39, Document 1, réponse 2.15 a de la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 18.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3

Nous encourageons Gazifère à poursuivre l'étude des nouveaux programmes listés pour éventuellement les inclure dans son PGEÉ et nous recommandons à la Régie de l'y inviter.

3

L'INTERFINANCEMENT ENTRE CLASSES TARIFAIRES

Depuis quelques années l'interfinancement en faveur du Tarif 2 de *Gazifère inc.* se situait aux alentours de 85 % ou de 86 % comme le montre le tableau suivant, cependant pour l'année en cours (2016) et pour l'année à venir, cet interfinancement est de l'ordre de 90% :

Tableau 3.1
Évolution de l'interfinancement depuis 2011

Année au 31 décembre	Prévisions *			Références	
	Revenus (000 \$)	Coûts prévus (000 \$)	Ratio Tarif 2		
2011	15 404,4	18 011,4	85,5%	R-3724-2010	GI-38, Doc.2, page 1
2012	15 846,4	18 434,7	86,0%	R-3758-2011	GI-30, Doc.2, page 1
2013	16 060,5	19 274,3	83,3%	R-3793-2012	GI-20, Doc.2, page 1
2014	17 366,9	20 302,3	85,5%	R-3840-2013	GI-29, Doc.2, page 1
2015	17 915,3	20 679,8	86,6%	R-3884-2014	B-0136 GI-21, Doc.2, page 1
2016**	17 831,2	19 742,8	90,3%	R-3969-2016	B-0254 GI-39, Doc.1, page 20
2017	17 528,0	19 496,9	89,9%	R-3969-2016	B-0173, Gi-31, 2.1 page 2
Moyenne	16 850,4	19 420,3	86,7%		

* Sans tenir compte du coût du gaz.

** Évaluation

Bien que l'année à venir ne voie pas l'interfinancement diminuer par rapport à l'année en cours, nous comprenons le contexte de coûts et de revenus décroissants et nous demeurons confortés par la réponse que nous faisait Gazifère dans le dossier précédent :

a) Vous mentionnez que les modifications tarifaires demandées amèneront le rapport revenus/coûts à 0,91 pour le tarif 2. Est-ce que Gazifère compte continuer, dans le futur, à améliorer ce ratio ??

Réponse 3.7a): Yes, the Company intends to continue improving the revenue to cost ratio for Rate 2 in the future.⁶

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accepter le niveau d'interfinancement que propose *Gazifère inc.*, par sa stratégie tarifaire au présent dossier.

RECOMMANDATION NO. 2-4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie à accepter le niveau d'interfinancement que propose *Gazifère Inc.*, par sa stratégie tarifaire au présent dossier.

⁶ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3924-2015, Phase 3, Pièce B-0272, GI-42, Document 1, réponse numéro 3.7a à la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 7.

4

LE COMPTE DE NIVELLEMENT DES TEMPÉRATURES

Dans le dossier précédent, nous avons recommandé à la Régie de traiter le compte de nivellement des températures de la façon suivante :

RECOMMANDATION 4.2

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'« énoncer » et de « déterminer », conformément à l'article 32 al. 1 par. 3^o et par. 3.1^o de la Loi sur la Régie de l'énergie, que le solde du compte d'étalement de la température de Gazifère Inc. sera récupéré selon la période la plus rapide possible, soit en temps réel d'un ou de deux mois au moyen d'un ajustement tarifaire après la constatation des écarts.⁷

Cependant la Régie a plutôt tranché d'une façon différente :

[157] En conséquence, la Régie maintient la durée d'amortissement actuelle du compte de frais reportés relatif à la stabilisation de la température à cinq années.⁸

Or Gazifère demande cette année d'accélérer l'amortissement du compte de nivellement des températures :

Dans ce contexte, pour l'année tarifaire 2017, Gazifère propose de liquider les soldes du compte de nivellement de la température des années 2011, 2012 et 2013, ainsi que d'utiliser un montant additionnel de 300 000 \$ à être remis aux clients pour chacune des années 2014 et 2015 en plus de l'amortissement prévu de ces années. Si Gazifère utilisait la méthode actuelle, soit un cinquième des soldes de 2011 à 2015, le nivellement de la température représenterait une remise aux clients de 947 161 \$. La proposition de Gazifère consiste plutôt à remettre un montant de 2 076 723 \$ aux clients en provenance du solde du compte de frais reportés lié à la température, soit un montant additionnel de 1 129 562 \$. Cette remise additionnelle se compare sensiblement au montant additionnel de 1 296 349 \$ qui correspond à la hausse tarifaire temporaire pour 2017.⁹

⁷ **Dominique NEUMAN et Jacques FONTAINE pour SÉ-AQLPA, Dossier R-3924-2015, Phase 4, Pièce C-SÉ-AQLPA-0026, SÉ-AQLPA 3, Document 1, page 15.**

⁸ **RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-3924-2015, Phase 4, Pièce A-0073, Décision D-2016-092, paragraphe 157, page 36.**

⁹ **GAZIFÈRE, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0210, GI-18, Document 1, page 22, lignes 12 à 21.**

Force nous est de constater que la demande de Gazifère se rapproche de notre proposition de l'an dernier même si nous sommes mal à l'aise avec l'absence de règle claire et que nous sommes, en principe, réticents à ce qu'un distributeur joue avec les soldes d'un compte reporté tel que le compte de nivellement de la température afin de contrebalancer des hausses de coûts, même non récurrentes, pouvant survenir par ailleurs.

Dans les circonstances, nous ne formulerons pas de recommandation à la Régie à ce stade sur cette question.

5

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES VOLUMES DU GAZ PERDU

Depuis quelques années le niveau de gaz perdu dans le réseau de *Gazifère Inc.* était supérieur à 1% des achats. Déjà en 2014, le niveau de gaz perdu est tombé sous la barre du 1 %. Les résultats de 2015 sont encore meilleurs à 0,37 %.

Page 1

CALCUL DU NIVEAU DE GAZ PERDU POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2016 (1)¹⁰

NO DE LIGNE	ANNÉE	Gaz perdu AU 31 DÉCEMBRE (% des achats)	
		1	2
1	2008		0,89
2	2009		1,13
3	2010		0,29
4	2011		1,33
5	2012		1,61
6	2013		1,33
7	2014		0,90
8	2015		0,37
	Moyenne de 5 ans		1,11
	Moyenne de 4 ans		1,05
	Moyenne de 3 ans		0,87

NOTES: (1) Selon la décision D-2008-144.

(2) Selon la décision D-2016-116.

¹⁰ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0120, GI-21, Document 2.2, page 1.

Cependant, la méthode de fixation du taux de gaz perdu approuvée par la Régie entraîne un taux de 1,11% pour l'année 2016 comme nous le rappelle Gazifère :

Le taux de gaz perdu de 2016 est un taux projeté alors que le taux de de gaz perdu de 0,37 % de 2015 est le taux réel. Le taux projeté est une moyenne de cinq ans. Le taux de gaz perdu réel de 2016 sera connu dans le dossier de fermeture 2016.¹¹

Si nous prenions la moyenne des quatre dernières années, nous aurions alors légèrement plus de 1 % de taux de gaz perdu et finalement avec une moyenne de trois ans nous passerions sous le seuil du 1 % à 0,87%.

⁵ Nous concluons que les mesures mises en place par Gazifère continuent de diminuer le taux de gaz perdu.

RECOMMANDATION NO. 2-5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte que les mesures mises en place par Gazifère continuent de diminuer le taux de gaz perdu.

¹¹ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0254, GI-39, Document 1, réponse 2.18 a de la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 21.

6

SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DE RÉSEAU

Gazifère demande à la Régie de revoir ses méthodes de calcul de rentabilité pour la réalisation de projets d'extension de réseaux. Elle considère que ses méthodes d'évaluation en vigueur sont plus conservatrices que celles utilisées par les entreprises limitrophes, soit Endbridge et Gaz Métro.¹²

Pour réaliser cette étude, Gazifère propose la tenue de rencontres de travail avec les intervenants.

Le mandat des groupes de travail sera de :

Gazifère souhaite que les séances de travail permettent d'évaluer notamment les options suivantes :

- *Mise en place d'un fonds de contribution, qu'il soit relié ou non à la substitution d'énergies plus polluantes (style CASEP) ;*
- *Approche parapluie d'évaluation des projets de moins de 450 000 \$;*
- *Approche différente lorsqu'il s'agit de ménages à faibles revenus ;*
- *Mise en place de règles d'extension minimale par client, sans égard aux coûts (lien avec la situation d'Hydro-Québec Distribution, dont chaque client a droit à 100 mètres de ligne de distribution gratuitement (s'il n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égouts) ;*
- *Remise à jour du programme VMR.*

Dans le cas des projets de plus grande ampleur, qui nécessitent l'installation de conduites de plus de 2 pouces, Gazifère souhaite que les options suivantes soient évaluées dans le cadre des séances de travail :

- *Approche parapluie incluant les projets de plus de 450 000 \$;*
- *Mise en place d'un fonds de contribution ;*
- *Ajustement d'un programme de type VMR ;*
- *Évaluation des coûts associés à un projet sur la base du coût minimal associé à un projet, versus les coûts projetés qui incluent généralement une capacité excédentaire sans inclure les revenus et volumes futurs associés à ce projet. À cet égard, les demandes déposées par Gazifère en 2016 pour la réalisation des projets Buckingham et Chelsea, constituent de bons exemples où les conduites principales installées sont de diamètres supérieurs aux besoins des*

¹² **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0210, GI-18, Document 1, page 28, lignes 1 à 5.

*projets afin de permettre l'ajout de volumes futurs. Ces volumes futurs, et donc les revenus futurs y associés, n'ont pas été pris en considération dans les analyses de rentabilité, ce qui a pour effet de réduire la rentabilité projetée de ces projets.*¹³

Nous avons toujours appuyé l'institution du CASEP chez Gaz Métro et nous sommes en général en faveur de l'extension du réseau gazier au Québec à la fois pour faciliter le remplacement direct du mazout et en tenant compte d'un contexte nord-américain où l'électricité est souvent de source thermique.

Nous sommes donc en principe en faveur de l'étude proposée.

Voyons maintenant les modalités proposées :

Gazifère prévoit un maximum de 4 séances de travail débutant en janvier 2017.

L'objectif des séances sera de permettre à Gazifère d'expliquer les différentes options qu'elle envisage et de partager son analyse de ces différentes options. De plus, ces rencontres permettront d'échanger avec les intervenants et le personnel technique de la Régie sur ces options, et d'ainsi permettre à Gazifère de faire évoluer son analyse, le cas échéant.

Suite à ces séances, Gazifère soumettra ses propositions à la Régie, pour approbation, dans le cadre du dossier tarifaire 2018, et demandera leur implantation dès le 1^{er} janvier 2018.

*Gazifère compte tenir ces séances à son siège social à Gatineau. Quant aux frais des intervenants, Gazifère considère qu'il s'agirait de rencontres de travail ne nécessitant pas de préparation.*¹⁴

Nous commenterons le lieu proposé et les frais des intervenants.

D'abord, nous croyons qu'à l'instar du dossier élaboration du mécanisme incitatif de Gazifère le dossier R-3587-2005, les rencontres devraient avoir lieu à Montréal :

*Ces rencontres se tiendront les 29 et 30 novembre prochains aux bureaux de Miller Thomson Pouliot, situés au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 31^e étage, à Montréal, à compter de 9h00.*¹⁵

¹³ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0210, GI-18, Document 1, page 28, lignes 29 et 30, page 29, lignes 1 à 23 et page 30, lignes 1 et 2.

¹⁴ **GAZIFÈRE**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0210, GI-18, Document 1, page 30, lignes 8 à 19.

¹⁵ **Louise TREMBLAY pour GAZIFÈRE**, Lettre du 25 novembre 2005 aux participants, page 2.

Le principal argument en faveur de tenir ces rencontres à Montréal est une économie globale des coûts, le nombre de participants et de représentants de la Régie seront certainement plus nombreux que les représentants de Gazifère.

Quant aux frais, nous croyons qu'une étude de nature technique telle que celle proposée par Gazifère exige une préparation adéquate et nous croyons que les frais devraient être en phase avec ceux payés par Gaz Métro dans les rencontres préparatoires du dossier R-3867-2013 :

[10] À cet égard, la Régie précise que les séances de travail envisagées par Gaz Métro sont de nature à exiger une préparation préalable. Elle fixe donc les frais admissibles à 1 600 \$ par intervenant pour une séance de travail d'une journée et à 800 \$ pour une séance d'une demi-journée. Par ailleurs, dans son budget de participation, la personne intéressée devra notamment indiquer si elle prévoit requérir les services de traduction de documents. ¹⁶

RECOMMANDATION NO. 2-6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter le principe de l'étude de révision des méthodes de calcul de rentabilité pour la réalisation de projets d'extension de réseaux dans la région desservie par Gazifère

Nous recommandons, par souci d'économies de ressources de tenir ces réunions à Montréal.

Nous recommandons, compte tenu de la nature technique de les considérer comme les rencontres préparatoires du dossier R-3867-2013, c'est-à-dire comportant des frais de préparation et des frais admissibles de 1 600 \$ par intervenant pour une séance de travail d'une journée.

¹⁶ **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3867-2013, Phase 1, Pièce A-0007, Décision D-2013-193, paragraphe 10, page 5

7

CONCLUSION

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent rapport, que l'on trouve également reproduites en son sommaire exécutif.
